



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE MINISTRE,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Paris, le **21 MARS 2017**

Madame la Présidente,

Vous m'avez récemment interrogé sur le calendrier de paiement des aides de la campagne PAC 2016.

Tout d'abord, même si cette campagne connaît un certain retard, ce dernier est sensiblement réduit par rapport à celui de la campagne 2015. Le décalage important du paiement des aides 2015 était principalement dû à la révision complète du référentiel parcellaire graphique des surfaces agricoles, imposée par la Commission européenne suite à un audit sur l'application de la PAC en France des années 2008 à 2012, qui s'est traduit par une correction financière de plus d'un milliard d'euros. L'achèvement des travaux de mise à jour du référentiel parcellaire graphique, puis l'instruction complète des dossiers, y compris la réalisation le cas échéant de contrôles sur place, conformément aux règles européennes étaient un préalable incontournable avant de pouvoir payer les aides PAC 2015. Ces paiements ont eu lieu avant le 15 octobre dernier pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier et étaient achevés en fin d'année pour l'ICHN.

Concernant la campagne 2016, le calendrier de versement des aides du 1<sup>er</sup> pilier est sensiblement amélioré mais il n'a pas été possible de rattraper la totalité du retard accumulé sur la campagne PAC 2015, qui aura été de près d'un an.

Madame Christiane LAMBERT  
Présidente de la FNSEA  
11 rue La Baume  
75008 PARIS

Un apport de trésorerie remboursable pour les aides 2016, représentant 90 % des aides 2015, a été versé à partir du 17 octobre 2016. Cet ATR couvre les aides découplées (DPB, paiement vert, paiement redistributif et paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs), les aides bovines et l'ICHN. Il est venu se substituer à l'avance PAC traditionnelle, qui représentait en temps normal 50 % des aides découplées et des aides couplées bovines, et 75 % de l'ICHN. Il doit être complété pour un nouveau versement couvrant les aides à l'agriculture biologique et les MAEC prévu pour la fin du mois.

Les paiements 2016 ont déjà été réalisés pour l'essentiel des aides couplées animales :

- Les aides couplées ovines et caprines 2016 ont été payés en décembre 2016, ce qui correspond à un calendrier normal pour le solde de ces aides.
- Le solde des aides couplées pour les bovins (allaitants et laitiers) a été payé pour la grosse masse des dossiers en février 2017. Ce versement est donc intervenu plus tôt que dans un calendrier habituel, puisqu'il était effectué ces dernières années en mars/avril.
- Le paiement des aides couplées végétales devrait intervenir fin mai 2017.

Concernant les aides découplées et le paiement redistributif, mes services et l'Agence des Service et de Paiement sont pleinement mobilisées pour assurer leur paiement dans les meilleurs délais. Pour accélérer le calendrier, j'ai décidé de procéder en plusieurs étapes.

- Un premier paiement interviendra à la mi-mai. Il concernera les droits à paiement de base et le paiement redistributif pour la très grande majorité des dossiers. Cet acompte représentera au moins 95 % des montants attendus.
- Concernant le paiement vert, les travaux d'instruction étant plus importants, le paiement d'un acompte interviendra fin mai.
- Le solde de l'ensemble des aides découplées interviendra mi-juin.

Le remboursement de l'ATR ne concernera chaque fois que la fraction de l'ATR correspondant à l'aide versée.

J'ai également pleinement à l'esprit l'importance que revêt pour les agriculteurs le paiement des aides à l'agriculture biologique et des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Pour le paiement de ces aides, certains prérequis relevant des Conseils Régionaux sont nécessaires. Ils doivent notamment procéder au paramétrage du logiciel d'instruction. La base juridique nécessaire au paiement de ces aides est également de leur compétence. Mes services sont pleinement mobilisés pour les appuyer dans ces travaux et également optimiser avec eux les circuits d'instruction et validation des dossiers de demandes d'aides. Cela permettra de limiter les délais des paiements qui devraient intervenir à partir de juillet.

Pour finir, je tiens à souligner l'ampleur de l'effort qui aura été nécessaire pour aboutir aux paiements de la PAC 2015 et pour redresser la barre en 2016, de façon à ce que la PAC 2017 puisse à nouveau être conduite dans un calendrier normal. Je me suis pleinement mobilisé afin de régler en responsabilité cette situation dont j'ai hérité, de façon à l'assainir pour les années à venir, et ainsi sécuriser le paiement des aides de la PAC pour les agriculteurs.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gabrielmann

  
Stéphane LE FOLL